

## Séance du conseil communal du 30 novembre 2012

### Présents:

Francine Colling-Kahn (CSV), bourgmestre, Mike Hagen (LSAP), Romain Reitz (CSV), échevins, Gilles Baum (DP), Jean Boden (CSV), John Breden (LSAP), Gilles Dimmer (CSV), Gilbert Kapp (DP), Christian Kmiotek (déi gréng), François Ries (DP), Raymond Schintgen (LSAP), Irène Schmitt (déi gréng), Roland Weis (DP), conseillers.

### 01. Informations au conseil communal.

### 02. Convention de coopération en vue de l'obtention du « Drapeau des villes et communes pour tous ».

Le conseil communal décide à l'unanimité de donner son accord de principe quant à la signature de la convention de coopération en vue de l'obtention du « Drapeau des villes et communes pour tous » sous réserve que le promoteur et évaluateur du projet, à savoir le Centre National d'Information et de Rencontre du Handicap – Info-Handicap, s'engage dans la convention à soutenir les autorités communales dans ses efforts avec 120 heures de travail pour la mise en œuvre des objectifs et actions fixées.

L'objectif principal de cette coopération consiste en une amélioration continue de l'accessibilité des services et infrastructures communales.

### 03. Approbation du projet de budget rectifié 2012 et budget 2013 de l'office social du Centrest.

Le conseil communal approuve à l'unanimité le budget rectifié 2012 et le budget 2013 de l'office social du Centrest.

### 04. Fixation d'une allocation revenant aux membres du Centre d'Incendie et de Secours communal pour quinze ans de service.

Le conseil communal décide à l'unanimité

- d'allouer aux membres du Centre d'Incendie et de Secours communal ayant accompli 15 ans de service volontaire une allocation sous forme de cadeau d'une valeur de 750.-€;
- d'allouer aux membres du Centre d'Incendie et de Secours communal qui quittent le service actif après plus de 15 ans un cadeau d'une valeur de 10.-€ au nombre indice 100 par année de service, montant diminué des 750.-€ reçus pour 15 ans de service.

### 05. Modifications du règlement de la circulation.

Le conseil communal décide à l'unanimité de modifier le règlement communal de circulation du 11 juillet 1997 comme suit:

Au chapitre II, Dispositions particulières, il y a lieu d'ajouter les modifications suivantes:

#### **GONDERANGE**

Kickert, am

3/2 B,2a Arrêt -Stop- - à l'intersection avec la rue du village

#### **IMBRINGEN**

Luxembourg, route de

3/4 E,11a Passage pour piétons - devant la maison numéro 9a

#### **JUNGLINSTER**

Rham, rue

1/3/1 C,3e Accès interdit aux véhicules - sur toute la longueur de la rue à partir de la N11 jusqu'à  
d'une mma >3,5t l'intersection avec la rue de Bourglinster; excepté combat de gel

#### **RODENBOURG**

Eschweiler, rue d'

3/1 B,1 Cédez le passage - à l'intersection avec la rue de Wormeldange

### 06. Approbation d'un compromis de vente.

Le conseil communal décide avec dix voix contre trois d'approuver un compromis de vente signé le 23 novembre 2012 entre le collège échevinal et la société Champ-Vert II s.à.r.l. concernant la vente à la commune du restant d'une parcelle sise à Junglinster, au lieu-dit « rue de Godbrange », d'une contenance approximative de 42,37 ares et classé en zone parc du plan d'aménagement général de la commune.

**07. Approbation d'actes notariés.**

- a. Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un acte notarié portant sur une possession trentenaire que la commune a eu sur des fonds sis à Junglinster, au lieu-dit « Cité Flammant », d'une contenance de 2,74 ares.
- b. Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un acte notarié concernant la cession gratuite d'une parcelle de 98 ca, de la part des époux Robert Schuller et Alice Hilbert, dans cadre de la reprise et de l'intégration dans le domaine public desdits fonds faisant partie du lotissement « op Kréimerech » à Junglinster.

**08. Adoption du projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Eisenborn, au lieu-dit « Deckheck ».**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'adopter le projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Eisenborn, au lieu-dit « Deckheck », élaboré par le bureau E-cone s.à.r.l., pour le compte de la société Livingston s.à.r.l. et visant l'aménagement de 15 lots prévoyant la réalisation d'un immeuble résidentiel de 6 à 8 unités d'habitation et de 14 maisons unifamiliales.

**09. Adoption du projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Junglinster, au lieu-dit « rue de Godbrange – Parc Flammant ».**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'adopter le projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Junglinster, au lieu-dit « rue de Godbrange – Parc Flammant » sous condition que:

1. Les 30 unités qui seront créées dans les deux immeubles résidentiels sont exclusivement destinées aux fins d'habitation.
2. Le nombre d'emplacements de stationnement à réaliser est de 70. Au cas où ce nombre ne pourra pas être réalisé sur les fonds, les dispositions de l'article 48 f) (paiement d'une taxe compensatoire) de la partie écrite du PAG sont applicables.
3. Le projet est à réaliser conformément au dossier de présentation PAP-Parc Flammant présenté par le bureau d'architecture Jean-Luc Lambert s.à.r.l. en date du 29 septembre 2011.

**10. Avis du conseil communal sur une réclamation adressée au ministre dans le cadre de la procédure d'adoption d'une modification ponctuelle du PAG.**

Le conseil communal décide avec neuf voix et quatre abstentions de confirmer sa décision du 13 juillet 2012 portant approbation de la modification ponctuelle de la partie graphique telle qu'indiquée sur le plan dressé par les bureaux Dewey Muller et zilimplan le 20 avril 2012, no projet 0716-P20 et no plan P-MP-02 et de la partie écrite du plan d'aménagement général de Junglinster concernant les fonds « JongMëtt ».

**11. Fixation des subsides à accorder aux associations communales et aux associations et organismes opérant sur le plan national.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder pour l'année 2012 les subsides suivants aux associations communales citées ci-après:

*a. corps des sapeurs-pompiers*

Amicale Lënster Pompjéën 262.-€, Centre d'Intervention Junglinster 1.565.-€, Guedber Pompjéesfrënn 187.-€, Pompjéesveräin Buerglënster-Amber 141.-€, Service d'Incendie et de Sauvetage de la Commune 2.940.-€.

*b. associations oeuvrant dans le domaine de la médecine sociale*

Croix-Rouge, section locale 500.-€.

*c. associations à caractère social et de charité*

Action pour le FASO 354.-€, Amicale du Centre Grande-Duchesse Josephine Charlotte 500.-€.

*d. sociétés oeuvrant dans le domaine culturel*

Amis de l'Orgue Bourglinster 148.-€, Chorale Ste Cécile Beidweiler 1.000.-€, Chorale Ste Cécile Bourglinster 1.473.-€, Chorale Ste Cécile Eschweiler 249.-€, Chorale Ste Cécile Godbrange 1.181.-€, Chorale Ste Cécile Gonderange 807.-€, Chorale Ste Cécile Junglinster 1.909.-€, Chorale Ste Cécile Rodenbourg 918.-€, Fanfare Bourglinster 3.001.-€, Jugendchouer Beideler 312.-€, Lënster Bicherclub Luxemburgensia a.s.b.l. 505.-€, Lënster Musek 3.539.-€, Lënster Ourewiirm 987.-€, Les Amis du Château Bourglinster 1.000.-€, Photogen 351.-€, Soc. des Mandolinistes « La Lyre » Godbrange 1.325.-€, Theaterfrënn '93 495.-€.

En dehors des subsides précités les deux fanfares et la société des mandolinistes toucheront une participation de 50% aux frais d'acquisition et d'entretien de matériel de musique jusqu'à un maximum de 2.730.-€ par année.

La participation pour l'année 2012 est versée à la fin de l'exercice contre présentation de factures dûment acquittées.

---

*e. sociétés de sport et de loisirs*

Badminton Junglinster 3.802.-€, Cercle d'Echecs Junglinster 498.-€, DT Bourglinster 2.220.-€, DT Gonderange 3.734.-€, DT Guedber-Lënster 2.735.-€, FC Jeunesse Junglinster 3.533.-€, Frae-Fitness Club 2.690.-€, Harley Club Lëtzebuerg 489.-€, Hondsschoul Heureka Graulinster 626.-€, Lënster Trëppler 1.292.-€, Seniorendanz Dillendapp 581.-€, Société de Tir 141.-€, Société du chien de police et de garde Junglinster 620.-€, Stock-Car Team Power Bull's 689.-€, Taekwondo Club 2.073.-€, Tennis Club Junglinster 2.803.-€, Volley-Ball Amber-Lënster 3.220.-€.

*f. associations du secteur agricole et horticole*

Gaart an Heem Gonnereng 417.-€, Gaart an Heem Jonglënster 492.-€, Société Avicole Junglinster 315.-€.

*g. Syndicat d'Initiative de la Commune de Junglinster 1.000.-€.*

*h. diverses associations*

Allënster Duerfrënn 430.-€, Association des Parents d'Elèves Bourglinster 784.-€, Association des Parents d'Elèves Gonderange 469.-€, Association des Parents d'Elèves Junglinster 407.-€, D'Lënster Senioren 984.-€, Familienclub 141.-€, Fraen a Mammen Buerglënster-Amber 554.-€, Fraen a Mammen Jonglënster 594.-€, Frënn vum Scoutshome 331.-€, Gonnerenger Duerfclub 243.-€, Guides et Scouts St. Martin Junglinster 2.201.-€, Tux lu 164.-€.

**12. Divers et questions au collègue échevinal.**

**13. Nomination provisoire d'un fonctionnaire.**

Elke Georg obtient à l'unanimité une nomination provisoire en qualité de fonctionnaire dans la carrière du rédacteur avec effet au 1<sup>ier</sup> janvier 2013.